

CONTEXTE

La prescription des antipsychotiques s'accompagne de nombreux effets indésirables médicamenteux notamment des effets extrapyramidaux. Des médicaments anticholinergiques (bipéridène, trihexyphénidile et tropatépine) sont indiqués dans la correction de ces troubles. Le bon usage de ces correcteurs est majeur puisque ces médicaments présentent un potentiel iatrogène important en raison de leurs propriétés anticholinergiques (syndrome confusionnel, troubles digestifs, cardiaques, urologiques...). Ce risque iatrogène s'ajoute aux effets anticholinergiques induits par les psychotropes eux-mêmes auxquels ils sont associés. L'utilisation croissante de ces correcteurs au Centre Hospitalier Esquirol, établissement de santé mentale, nous a conduits à évaluer la pertinence de la prescription de ces médicaments. Cette étude, débutée en 2009, a été réalisée à l'initiative de la commission des médicaments et des dispositifs médicaux stériles de l'établissement.

OBJECTIF

Evaluer et améliorer la pertinence de la prescription des correcteurs anticholinergiques.

MATERIEL ET METHODE

Novembre 2009

Mise en place de l'évaluation des pratiques professionnelles

- Constitution du groupe de travail
- Elaboration d'un référentiel de Bonnes Pratiques
- Elaboration d'un questionnaire validé, adressé aux médecins

Evaluation : 1er tour d'audit

- Sélection des patients sous correcteurs et antipsychotiques (un jour donné)
- Envoi du questionnaire aux prescripteurs en charge des patients
- Analyse des résultats

Mise en œuvre des Actions correctives

- Présentation des résultats dans différentes instances
- Définition d'axes d'amélioration
- Élaboration d'un guide de bon usage diffusé à chaque prescripteur
- Diffusion d'un test d'auto-évaluation des connaissances pour les médecins et infirmiers (Quizz)

Décembre 2011

2ème tour d'audit

- Sélection des patients sous correcteurs et antipsychotiques (un jour donné)
- Envoi du questionnaire aux prescripteurs en charge des patients
- Analyse des résultats

Mars 2012

Clôture de l'évaluation des pratiques professionnelles

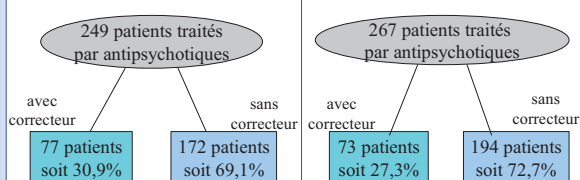
- Présentation des résultats dans les différentes instances de l'établissement
- Poursuite des actions de sensibilisation et de formations des nouveaux prescripteurs

RESULTATS

Sélection des patients

1er tour d'audit

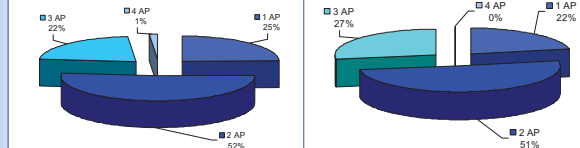
2ème tour d'audit



Répartition du nombre d'antipsychotiques chez les patients sous correcteurs

1er tour d'audit

2ème tour d'audit



CONCLUSION

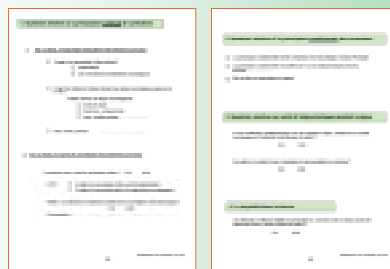
Les résultats de cette étude ont permis de mettre en évidence des pratiques de prescription des correcteurs des troubles neurologiques dus aux antipsychotiques nécessitant d'être améliorées. Par un travail de sensibilisation mené conjointement par la communauté médicale et pharmaceutique, la pertinence de la prescription a été optimisée. Ce travail a permis une sensibilisation des professionnels de santé de l'établissement à l'iatrogénie médicamenteuse induite par les psychotropes et leurs correcteurs. La poursuite de ces actions permettra de maintenir ces résultats pour un bon usage de ces médicaments au service de la qualité des soins apportés au patient. Toutefois, la traçabilité des éléments justificatifs de la prescription dans le dossier médical, essentielle à une bonne continuité de soins, devra être encore optimisée.

LES CORRECTEURS DES TROUBLES NEUROLOGIQUES DUS AUX ANTIPSYCHOTIQUES REFERENCES AU CH ESQUIROL

- Le bipéridène (AKINETON)
- Le trihexyphénidile (ARTANE, PARKINANE)
- La tropatépine (LEPTICUR)

REFERENTIEL de BONNES PRATIQUES

- A l'instauration d'un traitement antipsychotique, la prescription d'un correcteur ne doit pas être systématique
- Les correcteurs sont indiqués uniquement en cas de dystonie aiguë ou de syndrome parkinsonien
- Si un correcteur est prescrit, son intérêt doit être ré-évalué de façon régulière et à chaque modification du traitement antipsychotique (principe actif, posologie)



AXES D'AMELIORATION

- améliorer la connaissance des correcteurs : formulaire d'autoévaluation destiné aux prescripteurs et aux soignants
- expliciter les conditions d'administration lors des prescriptions conditionnelles
- réévaluer régulièrement l'intérêt des correcteurs
- Mentionner le motif de prescription du correcteur dans le dossier médical

GUIDE DE BON USAGE DES CORRECTEURS

Celui-ci comprend :

- les règles de prescription des correcteurs anticholinergiques
- la liste des correcteurs commercialisés et référencés sur l'établissement
- les effets indésirables des correcteurs
- la conduite à tenir devant des troubles neurologiques dus aux antipsychotiques
- le rappel de la symptomatologie des troubles neurologiques dus aux antipsychotiques

Evolution des non conformités relevées

		1er tour (sur 77 dossiers)	2ème tour (sur 73 dossiers)
Non conformités de prescription	Instaurations de correcteurs à titre préventif systématique	40%	0%
	Prescriptions de correcteurs pour akathisie	10%	0%
	Reconductions de correcteurs sans réévaluation de leur intérêt thérapeutique	19%	10,3%
Motif des prescriptions conditionnelles	Indications non renseignées	72%	29%
Switchs d'antipsychotiques	Réévaluation de l'intérêt du correcteur lors d'un switch	60,9%	92,9%
Traçabilité	Présence de la justifications dans le dossier médical de la prescription du correcteur	45,4%	65,8%